

DIN 00780774

Pr OXYSOL-110

Prémélange médicamenté de chlorhydrate d'oxytétracycline

POUR USAGE VÉTÉRIINAIRE SEULEMENT ANTIBIOTIQUE

INGRÉDIENT ACTIF : Chlorhydrate d'oxytétracycline 110 g/kg

INDICATIONS :

BOVINS DE BOUCHERIE: Pour aider à diminuer l'incidence de météorisme chez les jeunes bovins en pâturage ou enclos d'engraissement.

VEAUX: Pour aider à diminuer l'entérite bactérienne.

AGNEAUX: Pour aider à diminuer l'entérite bactérienne chez les agneaux à la mamelle alimentés à la dérobée. Pour aider à diminuer les pertes dues à l'entérotoxémie chez les agneaux engraisés en enclos.

PORCS: Pour aider à traiter ou prévenir l'entérite bactérienne. Pour aider à diminuer l'incidence d'avortements causés par la leptospirose chez les porcs.

DINDES: Pour aider à prévenir la sinusite infectieuse chez les dindes. Pour aider à prévenir ou traiter la synovite infectieuse chez les dindes.

MODE D'EMPLOI :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Doit être bien mélangé dans les aliments. Ne pas servir non dilué.

ESPÈCE	MALADIE OU ÉTAT	INDICATIONS	kg de OXY SOL-110 PAR TONNE D'ALIMENT	Concentration en % de chlorhydrate d'oxytétracycline d'aliment	DIRECTIVES D'ALIMENTATION
PORCS	ENTÉRITE BACTÉRIENNE (diarrhée)	Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne.	2,0	0,022%	Donner comme ration unique jusqu'à l'âge de six semaines.
			0,5	0,0055%	Donner comme ration unique de l'âge de six semaines jusqu'au poids corporel de 27-32 kg.
	Pour aider à traiter l'entérite bactérienne.	2,0	0,022%	Donner comme ration unique dès l'apparition des signes cliniques et jusqu' à 3 jours après leur disparition - pour les porcs jusqu' à l'âge de six semaines.	
		1,0	0,011%	Comme ci-haut-pour les porcs de six semaines d'âge et plus. REMARQUE : Les porcs qui ont perdu l'appétit doivent être traités individuellement.	
LEPTOSPIROSE (avortement chez les porcs)	Pour aider à diminuer l'incidence d'avortements causés par la leptospirose chez les porcs. REMARQUE : De bonnes pratiques sanitaires doivent être employées pour prévenir la transmission des infections.	5,0	0,055%	Lorsqu'on a diagnostiqué un avortement causé par la leptospirose, donner comme ration unique aux truies pleines et affectées pendant une période de deux semaines.	
BOVINS DE BOUCHERIE	MÉTÉORISME	Pour aider à diminuer l'incidence de météorisme chez les jeunes bovins en pâturage ou en enclos d'engraissements.	Donner continuellement. La teneur de chlorhydrate d'oxytétracycline dans l'aliment complet doit être suffisante pour procurer 75 mg par tête par jour. 55 g de chlorhydrate d'oxytétracycline (0,5 kg de OXY SOL-110) par tonne d'aliment complet administré au taux de 1,36 kg par tête par jour répond au taux de 75 mg mentionné ci-dessus.		
VEAUX	ENTÉRITE BACTÉRIENNE (diarrhée)	Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne.	0,5	0,0055%	Donner continuellement pendant la première période de la croissance (jusqu'au poids corporel de 136 kg)
DINDES	SINUSITE INFECTIEUSE	Pour aider à prévenir la sinusite infectieuse chez les dindes.	1,0	0,011%	Donner comme ration unique aussi longtemps que les dindes risquent d'être exposées à l'infection.
	SYNOVITE INFECTIEUSE.	Pour aider à prévenir la synovite infectieuse chez les dindes.	1,0	0,011%	Donner comme ration unique aussi longtemps que les dindes risquent d'être exposées à l'infection.
		Pour aider à traiter la synovite infectieuse chez les dindes.	2,0	0,022%	Donner comme ration unique lorsque les signes cliniques apparaissent et jusqu'à deux semaines après la disparition des signes cliniques.
AGNEAUX	ENTÉRITE BACTÉRIENNE (diarrhée)	Pour aider à diminuer l'entérite bactérienne chez les agneaux à la mamelle alimentés à la dérobée.	1,0	0,011%	Donner comme aliment unique durant la période d'allaitement.
	ENTÉROTOXÉMIE	Pour aider à diminuer les pertes dues à l'entérotoxémie chez les agneaux engraisés en enclos.	0,20	0,0022%	Donner comme ration unique pendant que les agneaux sont en enclos d'engraissement.

MISES EN GARDE : Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 7 jours pour les porcs et les dindes, 5 jours pour les bovins et les veaux, et 4 jours pour les agneaux après le dernier traitement avec ce médicament. Ne pas utiliser chez les vaches laitières en lactation. Lors de la manipulation du produit, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Garder hors de la portée des enfants.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et frais en dessous de 23°C.

CONTENU NET : 25 kg

Lot:

Exp.:

Fabriqué par :

Bio Agri Mix LP

CP 399

Mitchell, ON

N0K 1N0



**CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY**

**CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE**